

COMMUNE DE WINKEL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 17 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur Edouard EDER, Maire

Monsieur EDER souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : Mmes MM. : Angélique FUETTERER, Gérard FROEHLI Adjoint au Maire, Martine GLENZ, Gabrielle EMMELIN, Anne WEIMER, Nathalie HOCHENAUER, Laurent SCHMITT, Jean SCHMITT, Quentin FOREHLI, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Lucie HEINIS

Désignation du secrétaire de séance : Mme Laetitia MODERN

Ordre du jour :

- 1 – Approbation des Procès-verbaux du 27 mars 2026
- 2 – Fêtes et cérémonies
- 3 – Correspondant Incendie
- 4 – Mise en créance éteinte
- 5 – Amortissement du remboursement du capital du SISJA
- 6 – Délégués CCID (Commission Communales des Impôts Directs)

Divers / Info :

- Info sur les premières réunions des divers syndicats
- Brigade Verte
- Ligue contre le Cancer
- Travaux Batteuse
- Poteau liminaire rue de Ferrette
- Local Hecker
- Avenir Batteuse
- Fleurissement village
- Frelon asiatique
- Source Schlatter
- Ouvrier Communal
- Site internet

POINT 1 – Approbation des procès-verbaux de la réunion du 27 mars 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations au sujet du procès-verbal du 27 mars 2026, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – Fêtes et cérémonies

Délibération N° 2026-28

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'engagement de dépenses à imputer à l'article 6232 – Fêtes et cérémonies.

Le Maire, ordonnateur, est autorisé à imputer sur ce compte les dépenses qui répondent aux principales caractéristiques suivantes :

- Fêtes ou vin d'honneur, organisés à l'occasion d'une cérémonie commémorative,
- Repas des Aînés, du Conseil Municipal, des Sapeurs-Pompiers...
- Réception du Nouvel An,
- Repas organisés lors de journée de travail,
- Inaugurations de tous ordres : places, bâtiments, pistes, drapeau, panneaux...
- Jumelage...
- Cadeaux offerts à l'occasion de grands anniversaires, de mariages, de naissances,
- Cadeaux offerts en remerciements au personnel, pour ancienneté, départ en retraite...
- Cadeaux offerts à l'occasion d'honorariat ou de médaille communale...

POINT 3 – Désignation du correspondant incendie

Délibération N° 2026-29

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par un délégué titulaire ;

Vu l'article L. 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un correspondant incendie ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret) ;

À l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret (10 votants)

Premier tour de scrutin

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. SCHMITT Laurent dix (10) voix

- M. SCHMITT Laurent ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Correspondant Incendie ;

DESIGNE :

M. SCHMITT Laurent Correspondant Incendie

POINT 4 – Mise en créance éteinte

Délibération N° 2026-30

Sur proposition de Madame l'inspectrice des finances publiques du SGC d'Altkirch par mail explicatif du 17/03/2026,

Considérant la liste d'admission de la créance éteinte pour surendettement et décision d'effacement de la dette de Monsieur REYMOND Gabriel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de statuer sur la créance éteinte de Monsieur REYMOND Gabriel

-n°T7255741433 de l'exercice 2024, Objet : T-225 frais de chauffage, surendettement et décision effacement de dette pour un montant de 196,02 €.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses, à l'article 6542 de l'exercice en cours.

POINT 5 – Amortissement du remboursement du capital du SISJA

Délibération N° 2026-31

Monsieur le maire rappelle que le remboursement du capital du SISJA peut être amortissable.
Par ailleurs, conformément à l'article R 2321-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Monsieur le Maire propose donc d'amortir, pour l'année 2026, la participation au remboursement du capital du SISJA en 1 an.

Dès le paiement de la participation, ce bien sera sorti de l'actif.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire :

- à amortir la participation au remboursement du capital SISJA sur un an, pour ce qui concerne les biens acquis depuis le 1er janvier N-1
 - de terminer la totalité de l'amortissement, en année N,
 - de sortir de l'actif la participation au remboursement du capital SISJA dès qu'ils ont été amortis.
- Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire nécessitant l'inscription au budget primitif des crédits en recettes d'investissements au chapitre 040 et en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

POINT 6 – Désignation des délégués de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Délibération N° 2026-32

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

La commission est composée du maire ou adjoint délégué ainsi que 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 24 noms suivants :

Commissaires titulaires :

Laurent SCHMITT
Huguette FRANÇON
Emmanuelle BIELMANN
Fernand BLIND
Robert MAERKY
Remy KORNMANN
Nicolas ZAUGG
Martine FROEHLI
Jean-Luc MEYER
André SCHMITT
Jean-Louis FROEHLI
Grégory KUGLER

Commissaires suppléants :

Gabrielle EMMELIN
Gérard KOLLER
Eddy MBOCK NDJEL
Philippe KEMPF
Jean-Marc LITZLER
Karine LANG
Christine GASSER
Gérard FROEHLI
Morand SCHMITT
Suzanne FUETTERER
Pascale SCHMITT
Laetitia MODERN

À la suite de ces propositions, la Direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront appelés à siéger durant les 6 années à venir. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

POINT 17 – Divers

Monsieur le Maire présente aux délégués concernés, les premières réunions des divers syndicats.

Monsieur le Maire souhaite faire part aux conseillers municipaux qu'il a pris rendez-vous avec le chef de la brigade verte pour faire le point sur le coût ainsi que les surveillances.

Suite à la collecte pour la ligue contre le cancer qui doit se dérouler avant le 30 juin 2026, quatre conseillers se sont portés volontaires pour la quête : Anne Weimer, Gabrielle Emmelin, Laurent Schmitt et Martine Glenz.

Monsieur le Maire souhaite faire part aux conseillers municipaux que les travaux pour le changement des fenêtres de la Batteuse débuteront mardi 21 avril 2026.

Suite à un accident produit avec un tracteur, rue de Ferrette contre un lampadaire, il s'avère que le lampadaire est très instable et le Maire propose de faire un socle pour consolider le lampadaire. Cela sera effectué par le conseil municipal dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire expose le cas du local qui était loué à Monsieur Hecker dont la résiliation de bail a été actée le 21 octobre 2024. Depuis le local est resté fermé. Le conseil Municipal décide de vider ce local pour pouvoir le rafraichir et le louer.

Madame Fuetterer doit s'occuper de faire des flyers pour inciter la population à rejoindre l'association de la Gestion de la Batteuse dans le but de pouvoir faire une assemblée générale pour l'organisation de la batteuse.

Monsieur le Maire propose comme chaque année de laisser faire les géraniums pour le fleurissement du village par l'entreprise horticole SCEA Reinhart de Mœrnach.

Monsieur le 1^{er} adjoint explique aux conseillers municipaux que selon la cartographie du Sundgau, Winkel était la seule commune à ne pas avoir de convention pour la capture des frelons asiatique. Cela a été maintenant fait, et des pièges sont mis à disposition à la mairie dans des zones définies. Les piégeurs sont invités à se rendre en mairie pour remplir la fiche d'engagement et des explications seront fournis par le référent, Monsieur Robert Maerky.

Monsieur le 1^{er} adjoint explique les conditions de remise en marche des diverses fontaines du village qui sont alimentées par la source Schlatter. Des tests vont être entrepris pour la remise en fonction de la fontaine en haut du village, puis suivront les autres.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que l'on ne peut pas rester sans ouvrier communal jusqu'au retour de Joël Chiappini. Donc le conseil municipal décide de prendre Monsieur Morand Schmitt pour deux mois à hauteur de 18 heures par semaines pour la tonte, le débroussaillage et l'arrosage des fleurs du village.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le nouveau site internet est bien en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Le Maire : Edouard EDER

Le Secrétaire de Séance : Laetitia MODERN